



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

PREFECTURE
Direction des relations
avec les collectivités locales
Bureau de l'aménagement commercial
et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE **ZAC « Porte des Pyrénées » à Muret**

Description de l'opération soumise à enquête

Le projet de ZAC « Porte des Pyrénées » est situé, à une vingtaine de km de Toulouse, sur la commune de Muret sur laquelle la communauté d'agglomération du muretain souhaite diversifier l'occupation d'un territoire marqué par une forte densification du tissu résidentiel et favoriser l'accueil d'activités économiques.

Sise au sud de la ville entre l'avenue des Pyrénées et la rive ouest de la Garonne, à proximité immédiate de l'échangeur n° 33 de l'autoroute A64, l'opération offre, en effet, un potentiel stratégique d'environ 47,7 hectares cessibles en continuité avec le tissu urbain existant.

Le programme global prévisionnel de la ZAC, d'une surface de plancher d'environ 286 000 m², sera dédié :

- à l'accueil d'activités mixtes sur une offre parcellaire d'environ 247 000 m², soit 86 % de la surface de plancher,
- à l'accueil d'un pôle commercial majeur sur près de 38 000 m²,
- à la réalisation, au nord de la ZAC et en articulation avec le bâti existant, d'un programme de logements sur un lot d'une contenance de 14 000 m².

Est, en outre, intégrée la possibilité d'implanter un équipement public structurant à vocation culturelle et économique en continuité avec le futur centre commercial.

La démarche proposée, en conciliant les enjeux économiques, les préoccupations environnementales, et les perspectives de mutations urbaines dans les choix de développement envisagés, entend satisfaire les objectifs suivants :

- constituer un levier en termes de dynamique et d'attractivité du territoire et contribuer à un rééquilibrage du rapport habitat/emploi en dotant le tissu économique d'équipements adaptés à l'accueil de services et d'activités industrielles et artisanales ,
- favoriser l'insertion urbaine en structurant l'entrée sud de la ville et en assurant une couture, au nord, avec l'habitat résidentiel et la ferme « La Peyrere » ;
- intégrer, selon le principe de conservation de 20 % d'espaces naturels à l'échelle de la ZAC, les enjeux paysagers et patrimoniaux par le déploiement d'un arsenal végétal rythmant les spatialités identitaires du site et respectant la biodiversité et par la valorisation du bâti protégé,
- assurer une accessibilité optimale de la ZAC par la hiérarchisation d'un réseau de voirie préservant les possibilités de desserte par les transports en commun.

Autorité responsable du projet

L'opération est conduite sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération du muretain, sise 8, bis avenue Vincent Auriol - CS 40029 - 31601 Muret Cedex Tél. : 05.34.46.30.30, auprès de laquelle toute information peut être demandée.

Objets de l'enquête

L'enquête environnementale unique comprend deux objets :

- la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation de la ZAC « Porte des Pyrénées » à Muret,
- l'autorisation, au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, dite « loi sur l'eau », des mêmes travaux.

Durée de l'enquête

L'enquête se déroulera pendant 31 jours entiers et consécutifs du lundi 20 avril au mercredi 20 mai 2015 inclus.

Lieu et siège de l'enquête

L'enquête est ouverte dans la commune de Muret.

La mairie de Muret, 27, rue de Castelvielh - BP 60207 – 31600 Muret est désignée siège de l'enquête.

Désignation du commissaire enquêteur

L'enquête publique sera conduite par M. François Manteau, directeur régional de SA HLM en retraite, désigné par le président du tribunal administratif de Toulouse le 10 février 2015.

En cas d'empêchement, M. François Manteau sera suppléé par M. Guy Martin, sous-directeur de l'agence de l'eau Adour-Garonne en retraite.

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête dont l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale

- Dans les administrations suivantes :

Le dossier d'enquête unique, dont l'étude d'impact incluant une évaluation des incidences Natura 2000 et l'avis de l'autorité environnementale, restera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie de Muret, 27, rue de Castelvielh.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- Sur le site internet www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteZACportedespyrenees

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès de la préfecture de la Haute-Garonne, direction des relations avec les collectivités locales, 1, place Saint-Etienne 31038 Toulouse cedex 9, du dossier d'enquête publique dès l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions

- Consigner ses observations sur le registre d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Muret.

- **S'adresser par courrier ou par voie électronique au commissaire enquêteur**

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, à M. François Manteau, commissaire enquêteur :

➤ **soit par courrier postal** : au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : mairie de Muret, 27, rue de Castelvielh - BP 60207 - 31600 Muret.

➤ **soit par voie électronique en se rendant sur le site internet suivant** :
www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteZACportedespyrenees

- **Rencontrer le commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur, désigné à l'article 6 précité, se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes :

➤ le lundi 20 avril 2015 de 9h00 à 12h00

➤ le mercredi 29 avril 2015 de 13h30 à 17h00

➤ le lundi 11 mai 2015 de 9h00 à 12h00

➤ le mercredi 20 mai 2015 de 13h30 à 17h00

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, à la direction départementale des territoires et à la mairie de Muret où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne – Direction des relations avec les collectivités locales — 1 place Saint Etienne – 31038 Toulouse cedex 9.

Enfin, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés sur le site internet suivant :

www.haute-garonne.gouv.fr/enqueteZACportedespyrenees

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés, sur :

- l'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation de la ZAC « Porte des Pyrénées » à Muret,
- l'autorisation, au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, des mêmes travaux.

Toulouse, le **23 MARS 2015**

Pour le préfet, par délégation,
le secrétaire général


Thierry BONNIER